

## Sciences Po : une voie royale s'ouvre aux immigrés

Article rédigé par *Claude Meunier-Berthelot*, le 02 juillet 2019

Source [Claude Meunier-Berthelot] Frédéric Mion, directeur de Sciences Po, annonce que le concours d'entrée à Sciences Po dans sa forme actuelle sera supprimé en 2021 - comme par hasard, la même année que la mise en place de la nouvelle mouture du bac soi disant « remusclé » de Monsieur Blanquer - et en même temps que se fait l'intégration de Sciences Po à la procédure « Parcoursup ! ». Tout ceci ne manque pas de nous préoccuper et nous conduit à nous pencher d'un plus près, tant sur la situation actuelle que sur les perspectives d'avenir.

### Situation actuelle

Le directeur de Sciences Po déclare : « *aujourd'hui, plus de ma moitié des candidats et des admis ne passent pas les épreuves écrites : étudiants internationaux, élèves venant des conventions d'éducation prioritaire et lycéens retenus pour l'excellence de leur dossier*, ce qui signifie que la moitié des étudiants qui ne passent pas les épreuves écrites sont des étudiants étrangers :

. Les « *étudiants internationaux* », c'est-à-dire les étudiants étrangers qui ont quitté provisoirement leur pays dans le but de poursuivre leurs études en France,

. Les « *élèves venus (sic)* – nous dirons plutôt bénéficiaires - *des conventions d'éducation prioritaire* », conventions conclues depuis 2001 entre Sciences Po et des lycées partenaires des réseaux d'éducation prioritaire, autrement dit des établissements qui accueillent très majoritairement des immigrés, accords permettant de recruter sur dossier des élèves « méritants » scolarisés dans ces établissements. Actuellement, 106 lycées partenaires sont répartis dans une vingtaine d'académies

Depuis 2001, cette procédure a concerné plus de 10000 élèves issus de l'éducation prioritaire, environ 1700 ont été admis à Sciences Po par cette procédure et 13 promotions sont déjà diplômées.

Enfin, la troisième catégorie d'étudiants à ne pas être soumise actuellement aux épreuves écrites du concours d'entrée à Sciences Po, ce sont les « *lycéens retenus pour l'excellence de leur dossier* »(sic), euphémisme en usage pour désigner les lycéens issus des « internats d'excellence » - 20000 places programmées par Nicolas Sarkozy et auxquelles Blanquer a mis la main, et 6000 de plus par Vincent Peillon - « *accessibles prioritairement aux élèves de l'éducation prioritaire et des zones urbaines sensibles* » (ZUS), autrement dit aux immigrés qui bénéficient, dans des conditions très privilégiées, d'un enseignement d'excellence basé sur

des fondements totalement différents de ceux de l'Ecole de nos enfants, avec l'usage de méthodes pédagogiques efficaces (sic), le recours à un accompagnement personnalisé et individualisé et un encadrement très sélectif, système qui coûte d'ailleurs une fortune aux contribuables français !

Voici donc actuellement, les 50% d'étudiants non soumis aux épreuves écrites du concours d'entrée à Sciences Po.

### **Perspectives d'avenir :**

Désormais, les épreuves écrites sont supprimées pour tous les candidats qui seront évalués sur la base de 4 critères : le contrôle continu au lycée sur trois ans, la moyenne des épreuves écrites au baccalauréat, le profil du candidat et sa motivation.

### **Mise à l'écart des français de souche**

*« Avec cette réforme, nous faisons confiance au bac et au secondaire »* affirme le directeur de Sciences Po.

Oui, mais... c'est précisément l'effondrement du système scolaire pour nos enfants qui explique la mise en place – justement en 2021 – d'un soi-disant bac prétendument « remusclé » (sic), en réalité totalement vidé de sa substance, basé essentiellement sur le contrôle continu et venant dans le prolongement de la réforme du lycée où la transmission des savoirs est en grande partie supprimée du fait du remplacement des cours par des « parcours » basés sur des activités, des « projets » choisis par les élèves en fonction de l'orientation thématique déterminée par le lycée, projets au cours desquels les élèves sont censés construire leur savoir mais sans obligation de résultat prédéterminé et applicable à tous les candidats, cette réforme venant dans le prolongement de la réforme du collège de NV Belkacem et de celle de l'Ecole primaire de Vincent Peillon basées sur les mêmes fondements.

Autrement dit, Blanquer achève la révolution scolaire, la métamorphose de l'institution scolaire en lieu de vie pour nos enfants et dans ces conditions, il n'est pas plus question de passer un bac selon la procédure traditionnelle qu'il ne peut être question de répondre aux exigences antérieures du concours d'entrée à Sciences Po, ceci étant valable pour nos enfants scolarisés dans l'enseignement public et dans l'enseignement privé sous contrat et à terme - si nous ne menons pas le combat - dans l'enseignement privé hors contrat.

Néanmoins, jusqu'à ce jour, la déliquescence du système éducatif – qui ne date pas d'hier - était compensée par certains parents disposant de moyens financiers suffisants en ayant recours à des préparations privées qui permettaient à leurs enfants – français de souche essentiellement - d'obtenir le niveau nécessaire à leur entrée dans les Grandes Ecoles.

Or, le directeur de Sciences Po ne s'en est d'ailleurs pas caché : en supprimant les épreuves écrites, *« cela permettra aussi d'en finir avec le recours aux préparations privées »*, autrement dit, d'en finir avec les français de souche qui avaient recours à ces préparations afin d'avoir le niveau requis pour pouvoir prétendre à l'entrée à Sciences Po. Désormais, leur dossier pourra être écarté beaucoup plus facilement !

### **Promotion des immigrés**

Par contre, parallèlement à ce système éducatif en phase terminale de survie pour les français de souche, des « internats d'excellence » subsistent pour les élèves issus de l'immigration. De plus, tout un système éducatif d'excellence se développe au sein même des réseaux d'éducation prioritaire, où est dispensé un enseignement de grande qualité basé sur les mêmes fondements que les internats d'excellence, avec des professeurs triés sur le volet et formés, non pas dans les IUFM/ESPE, récemment rebaptisés INSP (instituts nationaux supérieurs du professorat) où sont dispensés tous les délires anti-pédagogiques, mais à l'ESEN-Ecole supérieure de l'Education Nationale – située au Futuroscope à Poitiers.

Donc, quels candidats entreront à Sciences Po « *retenus pour l'excellence de leur dossier* » ?

De plus, le directeur de Sciences de Po a déclaré sans ambiguïté qu'il souhaite renforcer le dispositif des « *conventions prioritaires* » (en faveur des populations immigrées) en doublant le nombre d'établissements partenaires (dans les REP – réseaux d'éducation prioritaire), qui passeront de 106 à 200 lycées dans les prochaines années, et quand il déclare : « *Nous restons profondément attachés à une procédure sélective, elle le sera sans doute davantage à l'avenir* », certes, mais pour qui ?

Dernier point non moins significatif : il est prévu « *l'intégration de Sciences Po à 'Parcoursup'. Cela va lui donner plus de visibilité et briser peut-être l'autocensure(...)* » prétend encore le directeur de Sciences Po.

Or, nous savons les résultats totalement décalés de ce système d'admission dans l'enseignement supérieur, d'une opacité voulue précisément pour qu'il soit le plus sûr moyen de choisir les candidats souhaités.

En effet, la procédure « Parcoursup » qui a fait suite à la procédure « APB » (admission post-bac) a « laissé sur le carreau » plusieurs milliers d'étudiants parmi les meilleurs à la précédente rentrée scolaire et alors même que des élèves avec de faibles moyennes ont pu accéder aux mêmes formations.

Sachant par ailleurs que déjà à ce jour, 10% - chiffre officiel, mais... des meilleurs bacheliers de chaque filière (générale, technologique, professionnelle) de chaque lycée de « ZUS - zone urbaine sensible », se voit accordé le droit d'accéder à une filière sélective publique et que c'est ainsi que dès la rentrée 2015, 15000 bacheliers ont été éligibles par ce système, nous pouvons être très inquiets pour l'avenir de nos enfants.

Assurément, l'intégration de Sciences Po à « Parcoursup » ne va faire que renforcer *la sélection en faveur des immigrés*.

C'est bien ce que le directeur de Sciences Po exprime lorsqu'il dit qu'il va privilégier « *la diversité* » et qu'« *...en supprimant les épreuves du concours, nous allons gagner en équité* ».

## **Conclusion**

En réalité, les véritables raisons de la suppression du concours d'entrée à Sciences Po sont de masquer l'effondrement du système éducatif - mais seulement pour les français de souche - , de renforcer la facilité d'accès de cette Ecole aux immigrés et conjointement, d'en limiter l'accès aux étudiants français pour conforter la politique du grand remplacement des élites.